

rités du Royaume-Uni, surtout les autorités militaires et navales trouvaient qu'il fallait organiser les possessions de l'empire de telle sorte qu'elles ne fussent pas prises complètement au dépourvu dans un cas d'urgence comme celui qui vient de se présenter si soudainement.

En décembre dernier on adressait au gouvernement canadien certains documents qui me furent remis par sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Après les avoir examinés avec soin, je lui écrivis, le 6 janvier 1914, la lettre que voici. Je crois opportun d'en donner communication à la Chambre:

Cabinet du premier ministre,
Canada,

Ottawa, 6 janvier 1914.

Cher sir Joseph Pope,

J'ai étudié avec soin les documents que vous m'aviez laissés, il y a quelque temps, relativement au projet d'une conférence de sous-ministres pour faire adopter certaines mesures par ceux des ministères que concernait surtout la survenance d'une guerre intéressant les possessions de Sa Majesté, et plus particulièrement pour étudier la question de composer un recueil militaire exposant en détail ce que devrait faire en pareil cas chaque fonctionnaire responsable exerçant ses fonctions dans la capitale.

J'approuve cette idée. Et comme l'avis de la déclaration de guerre serait d'abord transmis par votre propre ministère, je vous autorise, en votre qualité de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, de convoquer une conférence devant se composer de vous-même comme président, du secrétaire du Gouverneur général, du sous-ministre de la Milice et de la Défense, du sous-ministre de la Justice, du sous-ministre des Affaires navales, du commissaire des Douanes, du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, du sous-ministre des Postes, du sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, ainsi que du major Gordon Hall, directeur des opérations militaires (représentant le ministère de la Milice et de la Défense) et de M. R. M. Stephens, directeur de l'artillerie (représentant le département du Service naval) comme co-secrétaires.

Bien à vous,

(Signé): R. L. Borden.

Sir Joseph Pope,

Sous-secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures.
Ottawa.

Ces conférences ont eu lieu pendant l'hiver et le président en a rédigé un rapport. Au lieu de décrire moi-même ce qui s'est fait, je lirai ce document à la Chambre, si elle veut me le permettre:

Note concernant une conférence de sous-chefs de certains départements du service public, tenue à Ottawa au commencement de l'année 1914 pour l'adoption de mesures destinées à l'établissement d'un plan général de défense ou recueil de guerre désignant ce qu'aurait à faire, en cas d'urgence, chaque fonctionnaire responsable exerçant ses fonctions dans la capitale.

En 1913, le secrétaire d'Etat des colonies communiquait à ce gouvernement certains mémoires du comité de défense des possessions d'outre-mer déterminant ce que devraient faire les autorités navales et militaires si les relations avec une puissance étrangère devenaient tendues ou si la guerre éclatait. On y suggérait que les gouvernements des différentes possessions autonomes feraient bien, le cas échéant, de préparer un tel recueil afin de pouvoir faire face aux éventualités. Sur l'avis du Gouvernement, ces recommandations furent étudiées par le comité interdépartemental local, composé des fonctionnaires experts du service naval et de la milice. Le comité fit rapport que les sous-ministres, dont une déclaration de guerre concernerait tout d'abord les départements, devraient se réunir en conférence pour trouver le meilleur moyen de donner effet aux propositions du comité de défense des possessions d'outre-mer.

Cette opinion fut soumise au premier ministre et approuvée par le Gouvernement. Alors eut lieu, le 12 janvier 1914, sous la présidence de sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, une réunion à laquelle assistaient le secrétaire militaire du Gouverneur général et les personnages ci-après désignés:

Le sous-ministre de la Milice et de la Défense.

Le sous-ministre du Service naval.

Le sous-ministre de la Justice.

Le sous-ministre des Douanes.

Le sous-ministre des Postes.

Le sous-ministre des Chemins de fer et Canaux.

Le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, ainsi que le major Gordon Hall, directeur des opérations militaires (représentant le ministère de la Milice et de la Défense) et le lieutenant R. M. Stephens, directeur de l'artillerie (représentant le département du Service naval), comme co-secrétaires.

Il fut décidé, à cette réunion, que les secrétaires mettraient chaque membre de la conférence au fait des différentes éventualités susceptibles d'exiger la coopération de son département, ce qui lui permettrait de décider quelles mesures prendre pour donner effet aux résolutions de la conférence et d'envoyer un de ses fonctionnaires collaborer, avec les secrétaires, à la compilation des données destinées au recueil de guerre.

Il y eut ensuite, de temps à autre, des réunions de sous-comités où l'on étudia et déterminait avec soin ce que devraient faire les différents départements en face de certaines éventualités. Puis chaque département se mit à étudier en détail la tâche particulière qui lui incomberait. Cela fait, tout fut fondu dans un plan général indiquant ce que le gouvernement lui-même aurait à faire, le cas échéant. Ce plan fut soumis au premier ministre et par lui approuvé.

Il est fort heureux qu'on ait pris ces mesures de précaution, car en recevant avis de la situation critique de l'Europe, il y a quelques semaines, ce gouvernement a pu, sans le moindre retard, faire face aux exigences du moment, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté et les autres possessions de l'empire.

17 août 1914.

Je ne saurais trop priser l'avantage que le pays a retiré de ce qu'on a étudié et résolu ces questions, de concert avec le